

## ARRETE N° 160 /ARSOI/DSP/MFPS

—  
**Le directeur général de l'agence de santé de l'Océan Indien**

—  
—  
—  
—  
—  
—  
—  
Vu le code de la santé publique ;

Vu le décret n° 81-306 du 2 avril 1981 modifié par le décret n° 92-264 du 23 mars 1992 relatif aux études conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier et d'infirmière ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié par l'arrêté du 3 mai 2010 relatif au diplôme d'Etat d'Infirmier ;

### DECIDE

**Article 1** : Les demandes d'autorisation à se présenter aux épreuves de sélection dans les instituts de formation en soins infirmiers seront reçues jusqu'au 31 mai 2018 inclus à l'A.R.S.-O.I., Direction de la stratégie et de la performance, Service Métiers et Formation des Professionnels de Santé, 2 bis avenue Georges Brassens, CS 60050, 97408 SAINT-DENIS cedex 9.

La date de l'épreuve écrite de français est fixée au 20 juin 2018 à la Réunion et à Mayotte.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et au recueil des actes administratif de la préfecture du département de Mayotte.

Fait à Saint-Denis, le 12 AVR. 2018

P/ Le Directeur Général

Le directeur général adjoint

  
Etienne BILLOT